

Litiges stratégiques et droits des personnes âgées

Adam Ploszka

StratAGEic : Formation sur le contentieux stratégique

23 juin 2026



BRONIMY PRAW CZŁOWIEKA

Qui suis-je ?

- Je suis avocat et je travaille dans le domaine des droits de l'homme, tant dans la pratique que dans le milieu universitaire.
- Je travaille pour Amnesty International Pologne, où je suis notamment responsable des actions en justice stratégiques. Je suis également avocat et membre du Barreau de Varsovie.
- Auparavant, j'ai travaillé dans un cabinet d'avocats basé à Varsovie et à la Fondation d'Helsinki pour les droits de l'homme
- Sur le plan universitaire, je suis rattaché à l'Université de Varsovie en tant que maître de conférences au Centre des droits de l'homme de la Faculté de droit et

Le contentieux stratégique doit s'inscrire dans un ensemble plus large d'actions visant à faire évoluer les choses ! (c'est-à-dire qu'il doit inclure des campagnes, des actions de plaidoyer et des efforts de communication)

**Il est utile d'avoir des alliés dans le
domaine du contentieux stratégique !**

Comment trouver un avocat quand on n'en est pas un soi-même ou quand on dispose de ressources limitées ?

Envisagez les différentes voies juridiques (parfois peu évidentes) qui s'offrent à vous

- Cour européenne des droits de l'homme
- Cour de justice de l'Union européenne
- Comité européen des droits sociaux
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies

POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN D'UNE CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PERSONNES ÂGÉES ?

- La discrimination fondée uniquement sur l'âge n'est pas explicitement interdite par les conventions existantes
- Les droits liés aux expériences propres à la vieillesse ne sont pas protégés par les conventions existantes, même lorsque les personnes âgées relèvent d'autres catégories protégées
- Il n'existe aucune obligation positive de lutter contre la discrimination fondée sur l'âge ou les stéréotypes négatifs liés à la vieillesse (âgisme)
- Les données recueillies par les instituts nationaux de statistique et les agences humanitaires ne sont souvent pas ventilées selon l'âge, le genre, le handicap et d'autres caractéristiques
- Les personnes âgées sont touchées de manière disproportionnée en période de crise et de conflit, notamment par les catastrophes liées au climat, et ne bénéficient pas d'une attention suffisante dans les interventions humanitaires

POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN D'UNE CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PERSONNES ÂGÉES ?

Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 3 avril 2025 :

Décide de créer un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer et de soumettre au Conseil des droits de l'homme un projet d'instrument international juridiquement contraignant sur les droits de l'homme des personnes âgées, dans le but de promouvoir, de protéger et de garantir la pleine jouissance des droits de l'homme par les personnes âgées ;

Pour rester en contact :

adam.ploszka@amnesty.org.pl